



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation académique des relations
européennes, internationales et à la coopération**

Limoges, le 25 avril 2022

Carole DRUCKER-GODARD,
Rectrice de l'académie de LIMOGES,

à

**Délégation académique des relations européennes,
internationales et à la coopération**

Affaire suivie par :

Eric MATHELIN

Tél : 05 55 11 43 49 / 06 28 87 81 21

Mél : ce.dareic@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/C les IEN de circonscription

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

S/C les IA-DASEN

Objet : Labellisation EUROSCOL, session 2022

Le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du sport (MENJS) a créé en mai 2019, le label **Euroscol** à destination des écoles et des établissements scolaires qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues et envisager la création à terme d'un espace européen de l'éducation. Des éléments sont disponibles sur le site Euroscol (<https://eduscol.education.fr/1098/euroscol-le-label-des-ecoles-et-des-etablissements-scolaires>).

Le label « **Euroscol** » permet d'initier une dynamique de développement de l'offre scolaire européenne dans les territoires, de développement et renforcement des compétences interculturelles et de valorisation des écoles et des établissements français dans l'espace européen. Il constitue une reconnaissance en particulier pour de nombreux projets européens et nationaux (Erasmus+, eTwinning, ...) et permet d'intégrer un réseau national d'établissements labellisés.

Le service de la DAREIC coordonne la mise en œuvre académique du « Label Euroscol ». Une commission ad hoc, attribue ou renouvelle ce label à chaque école ou établissement scolaire candidat. Des formations académiques annuelles dédiées seront proposées aux équipes des écoles et des établissements scolaires qui souhaitent s'engager dans une démarche de labellisation Euroscol. Le label est attribué une première fois pour trois ans, puis renouvelé pour trois ans, sur demande d'une école ou d'un établissement scolaire. L'école ou l'établissement scolaire labellisé utilisera le logo « Label Euroscol » dans sa communication.

Le dossier de candidature est placé en pièce jointe de ce courrier (dossier 1^{er} et 2nd degré). Le dépôt des candidatures est à adresser en un seul envoi au service DAREIC par voie numérique au format PDF (ce.dareic@ac-limoges.fr) avant le **1er juin 2022**. Pour tout complément information, le service de la DAREIC se tient à votre disposition.

En cette année scolaire européenne, j'invite tout particulièrement les écoles et établissements scolaires à postuler à cette labellisation qui permettra de valoriser leur engagement en matière d'ouverture à l'international.

Je vous remercie pour votre investissement au service de la réussite des élèves, qui passe notamment par l'ouverture européenne et internationale.

**Rectrice
Carole DRUCKER- GODARD**